

## Avis du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources – section Urgences

*Séance du 31 janvier 2025*

### 1. Clôture de la campagne 2024

Au début de l'année 2024, des crédits avaient été mis en réserve concernant : les mesures nouvelles, le coordonnateur de parcours pour les établissements n'ayant pas répondu et les crédits afférant la demi-ligne de SMUR de Pontoise encore non mise en œuvre.

Il est proposé que la répartition des crédits soit faite en deux temps :

- Le financement de la mise en conformité des scopes en lien avec le déploiement prochain du SI-SMUR (68 000€),
- Une allocation de la somme restante aux établissements dont le financement de la structure d'urgence est en dessous du besoin estimé malgré l'augmentation d'activité.

**Le CAR.U émet, à l'unanimité, un avis favorable pour cette répartition du reliquat.**

La Présidente du CCAR.U

**Signé**

Docteur Agnès RICARD-HIBON